

Académie de police de Savatan

A assistant de S sécurité P publique

La formation



Académie de police de Savatan

Sur les hauteurs de Saint-Maurice, depuis 16 ans maintenant, l'Académie de police de Savatan est **le centre de compétences** dans le domaine de la formation policière de base.



Dès 2021, la formation initiale des policiers suisses est portée à deux ans. L'Académie de Savatan offre la **première année de formation conduisant à l'ECO ou Examen de Capacité Opérationnelle**. La seconde année de formation se déroule dans les Corps de police d'appartenance et s'achève par l'EP ou Examen Professionnel pour l'obtention du BFP ou Brevet Fédéral de Policier.

L'Académie de Savatan accueille les futurs policiers, gendarmes et inspecteurs des cantons et communes de Genève, du Valais et de Vaud, ainsi que les agents de la Police militaire et de la Police des transports.

L'Académie conduit de nombreux cours de **formation continue** ouverts soit aux Corps de police soit à des institutions extérieures. L'Académie de police offre diverses formations dans les domaines de la sécurité et de la gestion de crise.

Dès 2011, l'Académie de police a développé un **concept de formation pour les ASP**, Assistants de sécurité publique, dont le succès a confirmé la nécessité et souligné la pertinence de l'enseignement.



Une longue histoire...

De mai 2011 à août 2020, l'Académie de police a mis sur pied **20** Ecoles d'Assistants de sécurité publique armés et non-armés et formé **413 ASP**. Ces aspirants ASP proviennent des Polices cantonales genevoise et vaudoise, des Polices municipales valaisannes, vaudoises, fribourgeoises et neuchâteloises, de Communes vaudoises, valaisannes et neuchâteloises, de la Police militaire et de l'Office cantonal de la détention à Genève.

Objectifs de la formation

- ◆ Inculquer une discipline individuelle et collective du comportement, raisonnement, caractère et de l'esprit
- ◆ Garantir une formation conforme aux exigences de l'employeur
- ◆ Former les aspirants théoriquement et pratiquement aux missions de base de leur cahier des charges
- ◆ Dispenser une culture générale permettant de saisir les problèmes sécuritaires dans leurs causes et effets
- ◆ Garantir une unité de doctrine.



Conditions d'admission

Les Assistants de sécurité publique sont engagés par leurs employeurs respectifs, Etat, Communes ou autres institutions.

Les candidats doivent répondre aux conditions minimales suivantes :

- jouir d'une bonne réputation
- disposer d'un casier judiciaire vierge
- comme ASP armé, être en mesure de présenter une attestation faisant mention de leurs aptitudes psychologiques à exercer la profession
- jouir d'une bonne condition physique.

Profils de formation

L'ASP agit :

- en qualité de garde-parc, garde d'objets
- en tant que collaborateur des centrales d'engagement et centres d'intervention
- en appui aux unités d'intervention de police secours de la circulation routière
- comme agent de transfert, de surveillance et de garde de personnes détenues
- dans les activités de protection aéroportuaire et des sites diplomatiques.



Organisation de la formation

L'encadrement et la conduite de la formation ASP sont assurés en priorité par le personnel permanent de l'Académie de police.

Selon les besoins, des instructeurs provenant des Corps partenaires ou des enseignants externes peuvent être engagés.

Coûts de la formation

Les coûts de formation sont fixés selon la spécificité de la formation et sa durée.

Pour un ASP non-armé

| | |
|---------------------------------|--------------|
| formation complète | CHF 10'000.- |
| formation de base uniquement | CHF 8'000.- |
| formation spécifique uniquement | CHF 3'000.- |

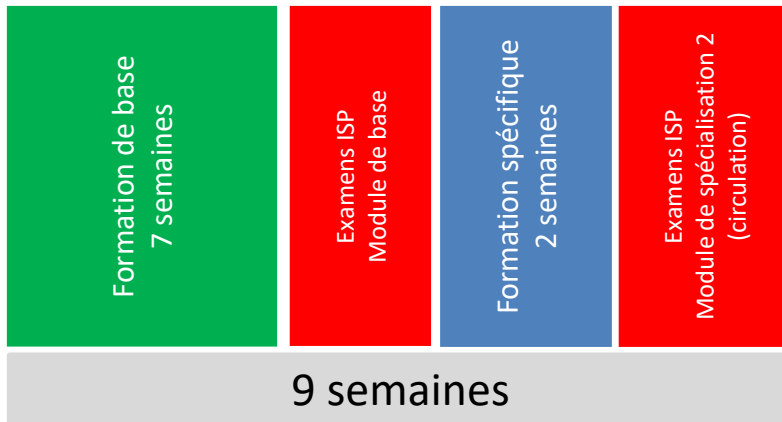
Pour un ASP armé

| | |
|---------------------------------|--------------|
| formation complète | CHF 14'000.- |
| formation de base uniquement | CHF 8'000.- |
| formation spécifique uniquement | CHF 8'000.- |

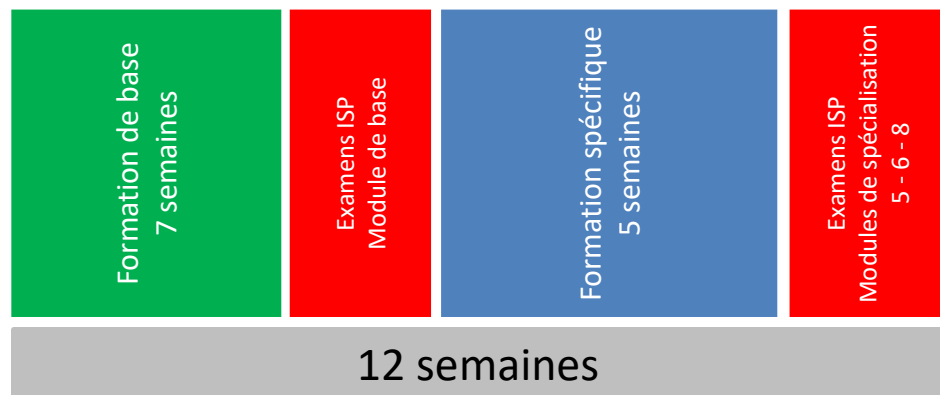


Déroulement des formations

ASP non-armés



ASP armés



Ingénierie de formation

La formation comprend la formation de base (FOBA) et la formation spécifique (FOSPEC).

Elle intègre les modules d'examens ISP répertoriés dans le Plan d'Etude Romand (PER) pour ASP.

Ces modules sont issus du système d'examens modulaires élaboré dans le cadre du CGF 2020, (sous-projet 2 ASP), entré en vigueur au 1.1.2019.



Formation de base (FOBA)

La formation de base est identique pour les ASP armés ou non-armés.

Elle dure 7 semaines, soit 296 heures d'enseignement, examens compris. L'heure de cours comprend une période de 50 minutes d'enseignement.

Cette formation intègre le module de base (fondements ASP) et le module de spécialisation 1 (missions fondamentales).

Pendant ces 7 semaines, les ASP sont évalués et qualifiés individuellement.

Les matières sont évaluées en permanence par les enseignants.

Au terme des 7 semaines de formation de base, les aspirants sont soumis à l'examen ISP du Module de base.

Cet examen doit obligatoirement être réussi pour accéder à la formation spécifique.



Formation spécifique (FOSPEC)

ASP non-armés

La formation spécifique dure 2 semaines, soit 80 heures d'enseignement, examens compris. Cette formation comprend le module de spécialisation 2 (circulation).

Pendant ces 2 semaines de formation, les ASP sont évalués et qualifiés individuellement. Les matières sont évaluées en permanence par les enseignants.

Au terme des 2 semaines de formation, les aspirants sont soumis à l'examen ISP du module de spécialisation 2.

ASP armés

La formation spécifique dure 5 semaines, soit 202 heures d'enseignement, examens compris. Cette formation intègre les modules de spécialisation 2 réduit (circulation), 5 (protection d'ambassade et d'ouvrage), 6 (gestion des détenus), 8 (sécurité personnelle II - Armes).

Pendant ces 5 semaines de formation, les ASP sont évalués et qualifiés individuellement. Les matières sont évaluées en permanence par les enseignants.

Au terme des 5 semaines de formation, les aspirants sont soumis aux examens ISP des modules de spécialisation 5, 6 et 8.



Examens

Ils sont organisés à l'Académie de police sous la responsabilité de l'ISP (Institut Suisse de Police)

Les examens ont pour but de contrôler si l'aspirant est à même d'appliquer les enseignements reçus et d'exercer sa future activité conformément aux compétences qui lui sont attribuées.

Les aspirants sont soumis à des épreuves théoriques, orales et/ou pratiques en relation avec l'enseignement reçu pendant leur formation de base et leur formation spécifique englobant les divers modules suivis.

L'ISP transmet aux employeurs un lien internet afin qu'ils inscrivent leurs candidats pour chaque examen de module.

Coûts : CHF 180.– par module et par candidat
(non inclus dans le coût de la formation)

Non-armés : 2 examens de module

Armés : 4 examens de module

Certification

L'ISP délivre les attestations de réussite des modules et le Certificat d'Assistant de Sécurité Publique ISP.

Pour obtenir le Certificat d'Assistant de Sécurité Publique ISP, le candidat non-armé doit réussir les examens du module de base et au minimum un module de spécialisation. Quant à au candidat armé, il doit réussir les examens du module de base et au minimum un ou deux modules de spécialisation en fonction de son affectation.

L'Académie délivre une attestation de suivi d'école à l'aspirant qui a réussi tous les modules intégrés dans la formation de base et spécifique.



Reconnaissance des formations antérieures – Obtention du Certificat d'Assistant de Sécurité Publique ISP sans examens de modules

- Personnes liées par des rapports de service de droit public
- Dossier d'inscription conformément au point 3.2 let. a à c du Règlement ASP
- Confirmation de l'employeur de formation équivalente
- Dans les 5 ans dès l'entrée en vigueur du Règlement ASP (01.07.2018)

Adresse du Secrétariat des examens

Institut Suisse de Police ISP

Centre de coordination Examens et Qualité

Avenue du Vignoble 3 - 2000 Neuchâtel

Agenda de la session 2020

E ASP
2/20

Deuxième session (d'automne)

ASP non-armés

Lundi 7 septembre - vendredi 6 novembre 2020

ASP armés

Lundi 7 septembre - vendredi 27 novembre 2020

La cérémonie officielle de remise de l'attestation de suivi d'école et Certificat ISP, aura lieu pour les non-armés et armés, le samedi 28 novembre 2020, à Savatan.

En cas d'école composée uniquement d'ASP non-armés, la Cérémonie aura lieu le samedi 7 novembre 2020, à Savatan.



Agenda des sessions 2021

E ASP
1/21

Première session (de printemps)

ASP non-armés
Mardi 6 avril - vendredi 11 juin 2021

ASP armés
Mardi 6 avril - vendredi 2 juillet 2021

La cérémonie officielle de remise de l'attestation de suivi d'école et Certificat ISP, couplée avec la journée des familles, aura lieu pour les non-armés et armés, le samedi 3 juillet 2021, à Savatan.

En cas d'école composée uniquement d'ASP non-armés, la Cérémonie aura lieu le samedi 12 juin 2021, à Savatan.

E ASP
2/21

Deuxième session (d'automne)

ASP non-armés
Lundi 6 septembre - vendredi 5 novembre 2021

ASP armés
Lundi 6 septembre - vendredi 26 novembre 2021

La cérémonie officielle de remise de l'attestation de suivi d'école et Certificat ISP, couplée avec la journée des familles, aura lieu pour les non-armés et armés, le samedi 27 novembre 2021, à Savatan.

En cas d'école composée uniquement d'ASP non-armés, la Cérémonie aura lieu le samedi 6 novembre 2021, à Savatan.



Nota bene !



Il est impératif pour les employeurs d'enregistrer les aspirants ASP à l'Académie de police **au minimum trois mois avant le début** de chaque session.

En fonction du nombre des candidats inscrits, l'Académie de police peut être amenée à limiter le nombre de participants, voire à annuler une session.

Renseignements

Académie de police de Savatan

Case postale 212

CH 1890 Saint-Maurice VS

Téléphone +41 (0)58 466 96 81

Télécopieur +41 (0)58 466 96 88

Courriel

academie-de-police.asp@vd.ch

Site internet

www.academie-de-police.ch



S'instruire pour servir et protéger
Disce, protegendo servias

♂ Dans le présent document,
le masculin comprend le féminin.

